

L'emploi public

1

1.1 L'emploi dans la fonction publique en 2015

Amadou Yaya BA
Jonathan DUVAL
DGAFP*

Chiffres clés

5,45 millions
de personnes
travaillent dans
la fonction publique
au 31 décembre 2015.

Évolution des effectifs
de la fonction publique
entre fin 2014 et 2015 :

Ensemble de la FP :
+2 300 agents (+0,0 %)
FPE :
+5 500 agents (+0,2 %)
FPT :
-5 300 agents (-0,3 %)
FPH :
+2 200 agents (+0,2 %)

Évolution des effectifs
par statut en 2015 :

- Fonctionnaires : +0,2 %
- Contractuels : -0,3 %
- Militaires : -1,0 %
- Autres catégories
et statuts : +0,3 %

62 % des agents publics
sont des femmes

L'emploi public est stable en 2015. Au 31 décembre, 5,45 millions d'agents travaillent au sein de la fonction publique en France métropolitaine et dans les DOM (hors Mayotte). À ceux-là, s'ajoutent 198 000 bénéficiaires de contrats aidés, en augmentation de 2,8 % par rapport au 31 décembre 2014.

L'emploi hors contrats aidés progresse dans la fonction publique de l'État pour la première fois depuis 2003. Cette hausse (+0,2 %) s'explique principalement par une augmentation de près de 16 000 personnes dans les effectifs du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de la Justice, qui traduit les priorités inscrites dans la loi de finances.

L'année 2015 est également marquée par un recul inédit de l'emploi hors contrats aidés dans la fonction publique territoriale. Cette baisse de 0,3 % intervient dans un contexte de diminution de la dotation globale de l'État aux collectivités locales et de recomposition des structures intercommunales.

Enfin, dans la fonction publique hospitalière, l'emploi continue de progresser (+0,2 %), mais à un rythme qui ralentit pour la deuxième année consécutive. Les effectifs des personnels non médicaux des hôpitaux diminuent même de 0,1 % en 2015.

À l'inverse de la tendance observée depuis ces dix dernières années, la part des fonctionnaires dans l'ensemble de la fonction publique augmente pour la deuxième année consécutive (+0,1 point après +0,3 point en 2014). Le nombre de contractuels diminue de 0,3 %, une baisse qui s'explique entièrement par le recul de 2,3 % dans la FPT.

Les femmes sont majoritaires dans la fonction publique et représentent 62 % de l'effectif total. Fin 2015, leur proportion parmi les agents de catégorie A+ augmente dans chacun des versants de la fonction publique. Enfin en 2015, le nombre d'agents de 55 ans et plus continue de s'accroître tandis que celui des moins de 25 ans poursuit sa baisse (-28 900 en cinq ans).

La stabilité de l'emploi public en 2015 résulte d'un rééquilibrage entre les entrants et les sortants de la fonction publique : le nombre de sortants augmente de 7 200 quand celui des entrants diminue de 8 200.

* Direction générale de l'administration et de la fonction publique – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information (Dessi).

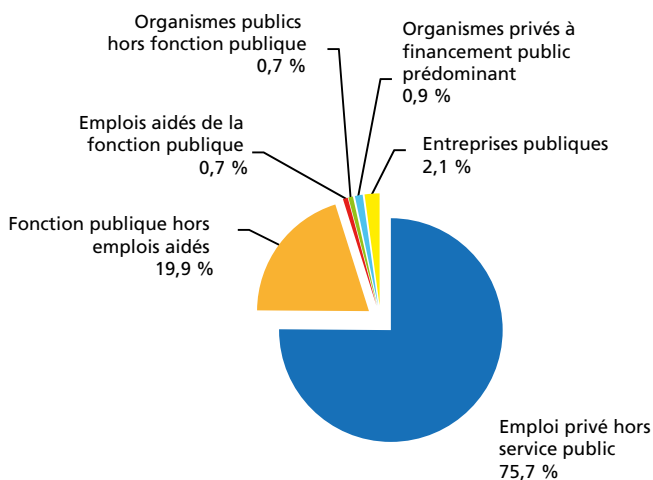
1 L'emploi public

Fin 2015, 5,4 millions d'agents dans la fonction publique sur le territoire national, soit un emploi sur cinq

L'emploi public est suivi ici selon une acception juridique de la fonction publique. Dans cette approche basée sur le statut juridique de l'employeur, la fonction publique emploie, fin 2015, sur le territoire national (métropole + DOM¹) 5,450 millions d'agents au sein d'organismes dont le statut commun de recrutement, repéré par sa catégorie juridique est le droit public. Néanmoins, des dispositions réglementaires permettent à certains de ces organismes de déroger à cette règle et d'effectuer des recrutements de droit privé. Par ailleurs, ces mêmes employeurs emploient 188 000 bénéficiaires de contrats aidés de droit privé, fin 2015, généralement exclus du décompte des emplois réalisés par la DGAFP.

La fonction publique représente 19,9 % de l'emploi total (salariés et non-salariés) en France, hors bénéficiaires de contrats aidés, et 20,7 % si on les inclut. Ces agents sont employés, sous des statuts divers, par les services civils et militaires de l'État, les conseils régionaux, les conseils généraux, les communes, les établissements publics nationaux et locaux à caractère administratif, les hôpitaux publics, les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et les autres établissements publics sociaux et médico-sociaux (voir **Figure V 1-1**).

Figure V 1-1 Effectifs, fonction publique, service public et emploi total au 31 décembre 2015 (métropole + DOM)
[en %]



Sources : Siasp, DADS, Recme, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.
Champ : France entière = métropole + DOM (hors COM et étranger).

Dans une approche économique alternative, généralement utilisée pour les comparaisons internationales, les « administrations publiques » (au sens de la comptabilité nationale, incluant des organismes privés à financement public) emploient 6,070 millions de personnes en France (métropole + DOM) fin 2015.

¹ Hors Mayotte. Ce département d'outre-mer n'est pas encore intégré dans l'ensemble des processus de déclarations sociales à partir desquelles est construit le système Siasp.

Au 31 décembre 2015, la fonction publique compte 5,45 millions d'agents, dont 2,40 millions pour la seule fonction publique de l'État

Au 31 décembre 2015, 5,45 millions de personnes (**Figure V 1-2**) travaillent au sein de la fonction publique en France hors Mayotte. On comptabilise par ailleurs 198 000 bénéficiaires de contrats aidés, de droit privé, qui sont généralement exclus des statistiques d'effectifs de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP). La fonction publique se divise en trois versants. La fonction publique de l'État (FPE) est le plus important d'entre eux. Constituée des ministères, des établissements publics administratifs (EPA) nationaux et des établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ)², elle représente 44,0 % des agents publics. La fonction publique territoriale (FPT) qui regroupe l'ensemble des collectivités locales et des EPA locaux en emploi quant à elle 34,7 % (soit 1,89 million). Enfin, 1,16 million d'agents, soit 21,3 % de l'ensemble des agents publics exercent leur activité au sein des hôpitaux publics et des établissements médico-sociaux de la fonction publique hospitalière (FPH).

Tous les agents ne travaillent pas à temps plein. Fin 2015, ils sont 20,6 % (en baisse de 0,1 point par rapport à fin 2014) à exercer leur activité à temps partiel³ (voir **définitions**) avec une quotité moyenne de travail de 66,6 %. Cela porte le nombre d'agents, au 31 décembre, à 5,07 millions en équivalent temps plein (ETP), soit 0,93 ETP par agent public. C'est dans la FPT, seul versant dans lequel un employeur peut proposer des postes à temps non complet à des fonctionnaires, que la proportion d'agents à temps partiel est la plus élevée (26,2 %) et leur quotité moyenne de travail la plus faible (64,4 %). Un agent y représente en moyenne 0,91 ETP au 31 décembre 2015. À l'inverse, dans la FPE, où la proportion d'agents à temps partiel n'est que de 15,2 %, un agent représente 0,95 ETP. Enfin, avec une proportion de 23,0 % d'agents à temps partiel et un taux de temps partiel moyen de 68,1 %, un agent représente 0,93 ETP dans la FPH.

Le volume annuel de travail s'exprime en équivalent temps plein annualisé (EQTP) et se calcule en comptabilisant l'ensemble des agents actifs dans l'année au prorata de leur durée de travail et de leur quotité moyenne de temps de travail. En 2015, il est de 5,15 millions d'EQTP. La part de la FPE dans le volume de travail global de la fonction publique est légèrement plus élevée que sa part en effectifs en fin d'année (44,5 % contre 44,0 %), à l'inverse des deux autres versants.

Figure V 1-2 : Effectifs physiques, en équivalent temps plein (ETP) et en équivalent temps plein annualisé (EQTP) dans la fonction publique en 2015

	Effectifs physiques au 31/12/2015		ETP au 31/12/2015	EQTP annualisé en 2015
	Ensemble	dont à temps partiel (en %)		
Fonction publique de l'État	2 398 031	15,2	2 282 535	2 293 300
Fonction publique territoriale	1 889 310	26,2	1 713 062	1 770 170
Fonction publique hospitalière	1 163 278	23,0	1 078 151	1 086 487
Ensemble de la fonction publique	5 450 619	20,6	5 073 748	5 149 957

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

2 Dans la suite et dans l'ensemble des fiches thématiques, on regroupe sous le terme d'EPA l'ensemble des établissements publics nationaux hors établissements publics industriels et commerciaux, à savoir les EPA proprement dits, les EPLÉ, les autorités administratives indépendantes ou encore les établissements publics à caractère scientifique et technique.

3 Y compris travailleurs à temps plein sur un poste non complet

1 L'emploi public

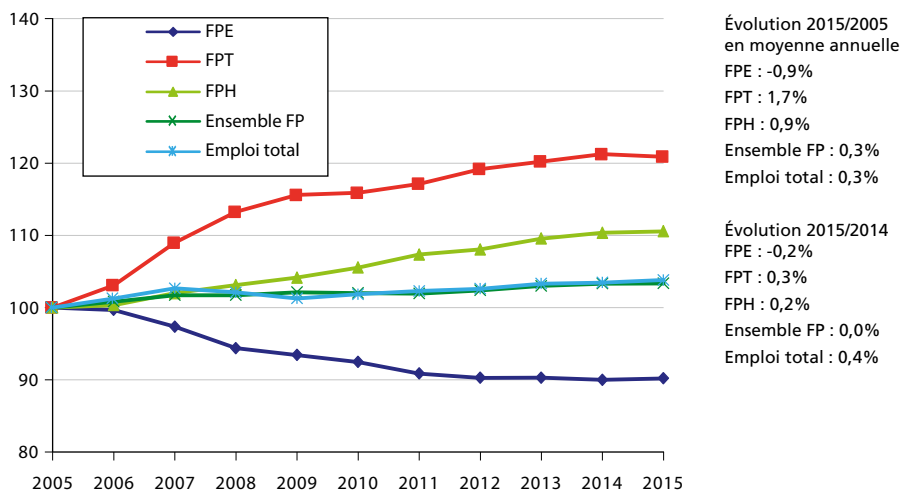
L'emploi se stabilise dans l'ensemble de la fonction publique

Hors bénéficiaires de contrats aidés, l'emploi est stable (+0,0 %) dans l'ensemble de la fonction publique en 2015 (Figure V 1-3). Cette stabilité intervient après trois années consécutives d'augmentation des effectifs en fin d'année. Cette évolution, inférieure à celle de l'emploi total en 2015 (+0,4 %), est également inférieure à la tendance de la dernière décennie pendant laquelle les effectifs de fin d'année de la fonction publique ont augmenté en moyenne de 0,3 % par an. Le nombre de bénéficiaires de contrats aidés augmente quant à lui de 2,8 %. Cette évolution témoigne d'un ralentissement important après deux années de très forte augmentation. Dans le sillage de la montée en charge des emplois d'avenir, le nombre de contrats aidés a en effet augmenté entre 2012 et 2014 de 63,7 %, soit 74 800 personnes supplémentaires. Y compris ces contrats aidés, les effectifs de la fonction publique augmentent de 0,1 % en 2015 soit, l'évolution la plus faible depuis la baisse de 0,5 % de 2011.

L'effectif total en ETP au 31 décembre, hors contrats aidés, augmente très légèrement (+0,1 %) en raison d'une proportion d'agents à temps partiel en baisse de 0,1 point par rapport à l'année précédente. Le volume d'emploi en EQTP augmente également de 0,1 point.

En dix ans, le poids de chaque versant dans l'ensemble de la fonction publique s'est considérablement modifié. Alors qu'elle réunissait encore la moitié des agents publics en 2005, la FPE n'en réunit plus que 44,0 % dix ans plus tard. À l'inverse, le poids de la FPT s'est accru pendant cette période de 5,0 points passant de 29,6 % en 2005 à 34,7 % (dont la moitié s'explique par des transferts de compétence de l'État aux collectivités locales). Dans le même temps, la part de la FPH a progressé de 1,4 point. L'année 2015 se révèle singulière par rapport à cette tendance : pour la première fois depuis dix ans, le poids de la FPE dans la fonction publique augmente légèrement (0,1 point), tandis que celui de la FPT diminue d'autant.

Figure V 1-3 : Évolution des effectifs en fin d'année dans la fonction publique depuis 2005
[base 100 au 31 décembre 2005]



Sources : FGE, Colter, DADS, Siasp, Insee ; enquête SAE. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ fonction publique : Emplois principaux, tous statuts, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Champ emploi total : Salariés et non-salariés des secteurs public et privé, y compris bénéficiaires de contrats aidés.

Les effectifs de la fonction publique de l'État augmentent pour la première fois depuis 2003

Fin 2015, les effectifs de la FPE, hors contrats aidés, s'élèvent à 2,4 millions, en augmentation de 0,2 % par rapport au 31 décembre 2014 (**Figure V 1-4**), soit 5 500 personnes supplémentaires. C'est la première hausse du nombre d'agents de l'État depuis 2003. Les effectifs de la FPE y compris contrats aidés augmentent quant à eux de 0,1 %, le nombre de bénéficiaires de ces contrats diminuant de 4,3 %. C'est la première baisse du nombre de bénéficiaires de contrats aidés dans la FPE depuis 2012 et la création des contrats d'avenir. L'année 2015 est en effet marquée à la fois par l'arrivée à terme de contrats signés en 2012 et 2013, par la suppression du statut d'emploi d'avenir professeur, remplacé par le statut d'étudiant apprenti professeur, mais également par le lancement d'un plan de relance de l'apprentissage dans la FPE qui doit mener à terme au recrutement de 10 000 apprentis.

L'augmentation des effectifs hors contrats aidés concerne aussi bien les ministères (+0,1 %) que les établissements publics administratifs (EPA, +0,7 %). La part de ces derniers dans l'effectif total de la FPE progresse pour la dixième année consécutive pour atteindre, en 2015, 20,2 % des agents de la FPE, en hausse de 0,1 point par rapport à 2014 et de 11,3 points par rapport à 2005. Cette variation importante de la structure par type d'employeurs de la FPE s'explique aux trois quarts par l'augmentation du poids des EPA dans les ministères de l'enseignement, conséquence notamment de la loi d'autonomie des universités.

L'augmentation des effectifs dans la FPE est limitée à quatre ministères et à leurs EPA respectifs : le ministère des Affaires étrangères (+0,6 %) [voir Encadré 1], le ministère de la Culture et de la Communication (+2,1 %) le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (+1,1 %) et le ministère de la Justice (+1,2 %).

Encadré 1 : Évolution des effectifs au ministère des Affaires étrangères

Les effectifs issus de Siasp et présentés dans cet article comprennent les agents de la fonction publique exclusivement en poste en France métropolitaine et dans les DOM à l'exception de Mayotte. Ils excluent donc les agents en poste à l'étranger. Le ministère des Affaires étrangères est particulièrement concerné par cette dernière exclusion. D'après les chiffres issus de Siasp, le volume de travail des agents du ministère et de son unique EPA situés en France, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, ne représente que 18 % de l'ensemble des ETPT du ministère et de l'AEFE.

L'augmentation de 0,6 % du nombre d'agents entre fin 2014 et fin 2015 (soit +22 personnes) ne concerne donc qu'une partie restreinte des effectifs du ministère des Affaires étrangères. D'après les rapports annuels de performance, l'ensemble des effectifs sous plafond d'emplois du ministère et de l'AEFE, agents en poste à l'étranger compris, ont diminué de 0,6 % entre 2014 et 2015 (soit -123 ETPT).

Au ministère de l'Éducation nationale, fusionné en 2015 avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ainsi qu'au ministère de la Justice, les augmentations d'effectifs sont liées aux deux priorités gouvernementales affichées dans le projet de loi de finances : l'enseignement d'une part, la sécurité et la justice d'autre part. Ces deux priorités devraient respectivement se traduire par 60 000 et 16 800 créations de postes sur l'ensemble de la mandature. À cette fin, dans la loi de finances 2015, le plafond d'emploi du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a été augmenté de 9 600 ETPT (équivalents temps plein travaillé), et celui du ministère de la Justice de 1 000 ETPT.

Le nombre d'agents au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche croît en 2015 de 15 000 personnes, EPA compris. L'augmentation est de 13 700 personnes, soit 1,3 % pour les effectifs des programmes Lof (loi organique relative aux lois de finances) et des EPA appartenant au périmètre du ministère de l'Éducation nationale en 2014. Parmi ces 13 700 personnes supplémentaires, on compte 9 100 enseignants (professeurs des écoles, professeurs certifiés ou agrégés, etc.) et 3 600 assistants d'éducation. On compte également 1 100 étudiants

1 L'emploi public

apprentis professeurs. Ce contrat d'apprentissage qui remplace depuis la rentrée 2015 le contrat d'avenir professeur permet à certains étudiants qui ont le projet de présenter un concours de l'enseignement de suivre une formation professionnalisante et de percevoir une rémunération.

Dans le périmètre du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en 2014, l'augmentation des effectifs est de 0,5 %, soit 1 300 agents. Dans le détail, le nombre d'agents directement employés par le ministère diminue de 1 100 tandis que le nombre de ceux employés par des EPA augmente de 2 400. L'année 2015 est en effet marquée par la création d'un nouvel EPA, l'École nationale supérieure d'arts et métiers (Ensam) qui accède, aux côtés de l'École nationale de chimie de Rennes, de l'École nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise et de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes, aux responsabilités et compétences élargies. En conséquence, ce sont environ 1 600 postes qui sont transférés du ministère vers les EPA sous sa tutelle.

Au ministère de la Justice, dont 99 % des agents sont directement employés par le ministère, les créations de postes concernent principalement l'administration pénitentiaire dont le programme Lolf qui lui est dévolu voit ses effectifs progresser de 4,2 % (+1 500 postes). À l'inverse, le nombre d'agents dépendant du programme « justice judiciaire » diminue de 2 %, soit près de 700 postes en moins malgré une augmentation de près de 400 du nombre de greffiers et de directeurs des services de greffe judiciaires.

Figure V 1-4 : Évolution des effectifs physiques de la fonction publique de l'État entre 2005 et 2015

	Au 31 décembre 2015		Évolution par rapport à 2014		Évolution moyenne annuelle entre 2005 et 2015	
	Effectifs	Structure (en %)	Effectifs (en %)	Structure (en point de %)	Effectifs (en %)	Structure (en point de %)
Ensemble FPE	2 398 031	100,0	0,2		-1,0	
Ensemble des ministères, dont :	1 913 674	79,8	0,1	-0,1	-2,3	-1,1
Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche	1 011 288	42,2	1,1	0,4	-2,6	-0,8
Justice	79 780	3,3	1,2	0,0	0,7	0,1
Culture	11 200	0,5	0,1	0,0	-2,1	-0,0
Écologie, Développement durable, Énergie et Logement	53 939	2,3	-5,2	-0,1	-7,1	-0,2
Défense	258 906	10,8	-1,3	-0,2	-4,8	-0,5
Ministères économiques et financiers	146 652	6,1	-1,8	-0,1	-2,5	-0,1
Intérieur et Outre-mer	285 957	11,9	-0,1	-0,0	3,6	0,4
Ministères sociaux	20 461	0,9	-2,3	-0,0	-5,5	-0,1
Ensemble des EPA, dont :	484 357	20,2	0,7	0,1	7,5	1,1
Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche	331 683	13,8	1,1	0,1	8,9	0,9
Ministères sociaux	79 007	3,3	-0,6	-0,0	6,7	0,2
Écologie, Développement durable, Énergie et Logement	22 593	0,9	0,3	0,0	7,4	0,1

Sources : FGE, Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Lecture : Au 31 décembre 2015, on compte 53 939 agents au ministère de l'Écologie, soit 2,3 % des effectifs de la FPE à cette date. Cet effectif est en baisse de 5,2 % par rapport au 31 décembre 2014 (-7,1 %, de baisse moyenne par an depuis 2005), et la part des agents de la FPE en poste au ministère de l'Écologie a baissé de 0,1 point de pourcentage en un an (-0,2 point de pourcentage en moyenne annuelle depuis 2005).

Enfin, l'augmentation de plus de 500 des effectifs du ministère de la Culture est essentiellement portée par les EPA (+3,7 %), tandis que le nombre de personnes employées directement par le ministère reste quasiment stable. Ces évolutions sont liées à des changements de périmètres. En effet, l'augmentation dans les EPA s'explique en partie par un nouvel établissement : le Conseil supérieur de l'audiovisuel. Cette autorité administrative indépendante a en effet acquis avec la loi sur l'indépendance de l'audiovisuel public son entière autonomie budgétaire et comptable, et ses effectifs, auparavant comptabilisés avec ceux du ministère de la Culture, le sont maintenant avec ceux des EPA du ministère. Sans ce changement de périmètre, le nombre d'agents directement employés par le ministère aurait augmenté de 3,2 % et celui des agents des EPA sous sa tutelle de 1,2 %.

Les effectifs des autres ministères sont en baisse. C'est au ministère de l'Écologie, du Développement durable, de l'Énergie et du Logement que la diminution est la plus importante (-3,7 %), mais cette diminution de 2 900 postes s'explique pour les deux tiers par un transfert d'une partie des ouvriers des parcs et ateliers du ministère vers la FPT. La diminution des effectifs ne concerne que les agents directement employés par le ministère (-5,2 %). Les effectifs des EPA augmentent légèrement (+0,3 %), notamment en raison de la création d'un nouvel établissement dont les effectifs sont pour près de 60 % alimentés par des transferts du ministère : l'Agence nationale de contrôle du logement social (Ancols). Hors transferts, les effectifs n'auraient diminué que de 1,1 % et la baisse du nombre d'agents ministériels aurait été limitée à -1,5 %.

Dans la sphère des ministères économiques et financiers, la diminution est de 1,7 %, soit 2 800 postes de moins fin 2015 par rapport à fin 2014. Cette baisse des effectifs concerne particulièrement les fonctionnaires de catégories C, dont le nombre diminue de 4,6 % (-1 900 postes). Depuis 2010, hors rattachement de Pôle emploi au ministère du Travail⁴, les effectifs des ministères économique et financier ont ainsi diminué de 8,7 % ce qui représente une baisse de près de 14 000 agents.

Au ministère de la Défense, la baisse est de 1,3 %, soit 3 400 postes en moins en un an. Le nombre de militaires diminue en particulier de 2 200 et celui des ouvriers d'État de 1 300. Les effectifs du ministère n'ont cessé de diminuer depuis l'intégration de la gendarmerie au ministère de l'Intérieur. Depuis 2010, les effectifs du ministère de la Défense se sont réduits d'en moyenne de 2,3 % par an, soit une baisse totale de près de 13,0 % et 39 800 postes supprimés sur l'ensemble de la période. Néanmoins, l'actualisation de la loi de programmation militaire, adoptée en juillet 2015 après les attentats de janvier de la même année, doit mettre un terme à cette tendance. En effet, alors que la loi de programmation initiale prévoyait la suppression de près 34 000 ETPT au ministère de la Défense sur la période 2014-2019, ce chiffre est ramené à 15 000 et des créations de postes sont prévues en 2016 et 2017.

Enfin, la réduction des effectifs dans les ministères sociaux s'élève à près de 1 000 répartis à parité entre les ministères et les EPA. Au ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et des Forêts, la baisse de près de 500 agents est entièrement portée par chacun des EPA sous sa tutelle.

L'année 2015 marque un point d'arrêt dans l'augmentation continue des effectifs de la fonction publique territoriale

Fin 2015, les effectifs de la FPT, hors bénéficiaires de contrats aidés, diminuent de 0,3 % (Figure V 1-5). Une telle baisse est inédite. Jamais, de 1980 à 2008, avec l'enquête sur les personnels des collectivités locales et des établissements locaux (Colter) et, depuis 2009, avec le système

⁴ Dans les travaux de certains organismes, la métropole de Lyon est parfois classée au sein des intercommunalités avec les autres métropoles créées par la loi Maptam (par exemple Cour des comptes, Observatoire des finances et de la gestion publiques locales). Si la métropole de Lyon était classée avec les intercommunalités, l'emploi des départements reculerait de 1,3 % en 2015 et s'établirait à 291 512 agents publics, tandis que celui des établissements intercommunaux augmenterait de 5,1 % pour atteindre 288 001 agents fin 2015.

1 L'emploi public

d'information sur les agents du service public (Siasp), une telle évolution n'avait été mesurée. En prenant en compte les bénéficiaires de contrats aidés, les effectifs de la FPT augmentent très légèrement en 2015 (0,1 %), le recours aux emplois aidés restant dynamique dans ce versant (+9,4 %).

La diminution est importante dans les communes (-1,3 %), alors que l'emploi y augmentait en moyenne de 0,4 % par an depuis 2005. Les effectifs des établissements communaux diminuent de 1,9 % tandis que la croissance des effectifs des établissements intercommunaux ralentit fortement avec + 1,8 % contre un accroissement annuel moyen de +4,6 % depuis 2005. Au total, le secteur communal voit ses effectifs diminuer de 0,7 %. Ce recul s'explique en grande partie par l'intégration de la métropole de Lyon au sein de la catégorie des départements conduisant au transfert de 4 800 agents du secteur communal, essentiellement la communauté urbaine antérieurement classée avec les intercommunalités, vers les départements. Sans ces transferts, les effectifs du secteur communal auraient reculé de 0,4 %. Créée le 1^{er} janvier 2015, la métropole de Lyon reprend les compétences de la communauté urbaine de Lyon et exerce en outre sur son territoire celles dévolues à un conseil départemental.

L'emploi des départements s'accroît de 1,7 %, mais le transfert d'agents du secteur communal vers la métropole de Lyon explique à lui seul la totalité de l'évolution des effectifs dans les départements. Dans les régions, l'emploi augmente de 0,5 %, une augmentation d'une ampleur réduite au regard du rythme de croissance moyen des dix dernières années (+18,5 %).

Figure V 1-5 : Évolution des effectifs de la fonction publique territoriale de 2005 à 2015

	Au 31 décembre 2015		Évolution par rapport à 2014		Évolution moyenne annuelle entre 2005 et 2015	
	Effectifs	Structure (en point de %)	Effectifs (en %)	Structure (en point de %)	Effectifs (en %)	Structure (en point de %)
Communes*	1 021 856	54,1	-1,3	-0,5	0,4	-0,9
Départements	300 376	15,9	1,7	0,3	4,5	0,4
Régions	81 885	4,3	0,5	0,0	18,5	0,3
Ensemble des collectivités territoriales	1 404 117	74,3	-0,5	-0,2	1,6	-0,2
Établissements communaux*	130 825	6,9	-1,9	-0,1	1,8	0,0
Établissements intercommunaux*	279 137	14,8	1,8	0,3	4,6	0,3
Établissement départementaux	67 027	3,6	-0,3	0,0	1,2	0,0
Autres EPA locaux*	8 204	0,4	-2,2	0,0	-9,3	-0,1
Ensemble des EPA locaux	485 193	25,7	0,4	0,2	2,8	0,2
Total FPT	1 889 310	100,0	-0,3		1,9	
<i>dont secteur communal ⁽¹⁾</i>	<i>1 440 022</i>	<i>76,2</i>	<i>-0,7</i>	<i>-0,3</i>	<i>1,1</i>	<i>-0,7</i>

Sources : Colter, Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

(1) Le secteur communal comprend les communes, les établissements communaux (centres communaux d'action sociale, caisses des écoles...) et intercommunaux (communautés urbaines, communautés de communes et communautés d'agglomération principalement) et d'autres EPA locaux tels que les OPHLM, les caisses de crédit municipal, les régies, etc.

* Les évolutions concernant les effectifs des communes, des établissements communaux et intercommunaux doivent être interprétées avec précaution compte tenu des possibles modifications (regroupement notamment) en relation avec la mise en place de structures intercommunales.

Lecture : Au 31 décembre 2015, on compte 300 376 agents dans les départements, soit 15,9 % des effectifs de la FPT à cette date. Cet effectif est en hausse de 1,7 % par rapport au 31 décembre 2014 (en moyenne +4,5 % d'augmentation par an depuis 2005). La part des agents de la FPT en poste dans les départements augmente de 0,3 point en un an (+0,4 point en moyenne par an depuis 2005).

Malgré la diminution globale de 5 300 agents hors contrats aidés dans l'ensemble de la fonction publique territoriale, plusieurs filières voient leurs effectifs augmenter. C'est notamment le cas de la filière « animation » dont le nombre de postes progresse de 4,3 %, soit 4 900 postes supplémentaires. Cette augmentation marque un net ralentissement par rapport à celle de 2014 (+9,8 %) qui faisait suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. La filière « sécurité-police municipale » voit également ses effectifs augmenter dans des proportions similaires (+4,2 %, soit 900 agents supplémentaires). On compte enfin 1 100 agents de plus dans la filière « médico-sociale ». À l'inverse, les effectifs des filières « administration » et « technique », qui regroupent 1,27 million d'agents, diminuent de 0,7 %, ce qui représente 9 300 postes de moins en un an.

La croissance de l'emploi ralentit dans la fonction publique hospitalière

Si les effectifs hors contrats aidés de la FPH augmentent en 2015, c'est à un rythme bien inférieur à celui des années précédentes (+0,2 % contre +0,9 % en 2014 et +1,4 % en 2013) mais également à un rythme très inférieur à l'évolution moyenne des dix dernières années (+1,1 %) (Figure V 1-6). En prenant en compte les bénéficiaires de contrats aidés dont le nombre augmente de 3,5 % en 2015, la croissance de l'emploi dans la FPH s'établit à 0,3 %.

Ce ralentissement est dû à l'évolution de l'emploi dans les hôpitaux. Alors que les effectifs augmentaient de 1,4 % en 2013 et de 0,5 % en 2014, ils n'augmentent plus que de 0,1 % en 2015, et leur poids dans l'effectif total du versant a perdu plus de deux points en deux ans, passant de 90,3 % à 88,2 %. Au sein des hôpitaux, on note une diminution de 0,1 % du personnel non médical, qui réunit encore 78,2 % des personnels de la FPH en 2015 (en baisse de 0,3 point en un an et en moyenne de 0,1 point par an depuis 2005). Le nombre de médecins des hôpitaux reste dynamique (+1,6 % soit 1 900 personnes supplémentaires).

On dénombre également un peu plus de 1 200 personnes supplémentaires dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées, soit une augmentation de 1,3 % là encore inférieure à la croissance moyenne annuelle de la dernière décennie (+3,1 %). Enfin dans les autres établissements médico-sociaux, l'emploi progresse de 0,8 %.

Figure V 1-6 : Évolution des effectifs de la fonction publique hospitalière entre 2005 et 2015

	Au 31 décembre 2015		Évolution par rapport à 2014 (en %)		Évolution en moyenne annuelle entre 2005 et 2015	
	Effectifs	Structure (en %)	Effectifs (en %)	Structure (en point de %)	Effectifs (en %)	Structure (en point de %)
Total hôpitaux*	1 026 526	88,2	0,1	-0,1	1,0	-0,1
<i>Médecins</i>	116 833	10,0	1,6	0,1	1,2	0,0
<i>Personnel non médical</i>	909 693	78,2	-0,1	-0,3	0,9	-0,1
Établissement d'hébergement pour personnes âgées	97 350	8,4	1,3	0,1	3,1	0,1
Autres établissements médico-sociaux	39 402	3,4	0,8	0,0	1,1	0,0
Total fonction publique hospitalière	1 163 278	100,0	0,2		1,1	

Sources : Enquête SAE, Drees ; DADS, Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

* Certains employeurs hospitaliers effectuent des déclarations annuelles de données sociales groupées pour l'ensemble de leurs établissements alors que ces derniers relèvent d'autres activités (notamment Ehpad) conduisant à des écarts avec l'enquête SAE. Lecture : Au 31 décembre 2015, on compte 1 026 526 agents dans les hôpitaux, soit 88,2 % des effectifs de la FPH à cette date. Cet effectif augmente de 0,1 % par rapport au 31 décembre 2014 (en moyenne +1,0 % d'augmentation par an entre 2005 et 2015). La part des agents de la FPH en poste dans les hôpitaux est en baisse de 0,1 point (-0,1 point en moyenne annuelle par an depuis 2005).

Le nombre de contractuels diminue dans la FPT

Au 31 décembre 2015, pour la deuxième année consécutive, la fonction publique enregistre une hausse de la part des agents fonctionnaires qui s'établit à 70,7 % (+0,1 point) et une diminution de même ampleur de la part des contractuels qui atteint 17,2 % (-0,1 point). Ces évolutions sont opposées à la tendance observée depuis dix ans, la part des fonctionnaires diminuant en moyenne de 0,2 point par an et celle des contractuels augmentant en moyenne de 0,3 point par an depuis 2005. Le nombre de militaires continue de baisser en 2015 (-1,0 %) même si la diminution est moins importante qu'en 2014 (-2,4 %) en raison de la révision de la loi de programmation militaire qui a modifié à la baisse les objectifs de diminution d'effectifs. Enfin, les effectifs des agents relevant des « autres catégories et statuts » augmentent fin 2015 de 0,3 %, soit 900 agents en plus par rapport à fin 2014. Ils représentent 6,6 % des agents de la fonction publique, une part stable depuis 2005.

Alors que le nombre de contractuels baisse de 0,3 % dans l'ensemble de la fonction publique, il augmente de 0,9 % dans la FPE qui est le versant dans lequel la part des contractuels est la plus faible. Cette augmentation du nombre de contractuels dans la FPE s'explique à elle seule par 4 900 agents contractuels en plus au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Dans l'ensemble des autres ministères, il est en baisse de 3 300 agents. Le nombre de fonctionnaires augmente quant à lui de 4 500 agents dans la FPE et c'est dans le ministère de l'Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche qu'il augmente le plus avec près de 8 200 agents fonctionnaires supplémentaires. Hors ce ministère, et comme depuis 2011, le nombre de fonctionnaires est en baisse. En 2015, il diminue notamment de -1,8 % (-2 700 personnes) dans les ministères économiques et financiers et de -1,7 % au ministère de l'Écologie, du Développement durable, de l'Énergie et du Logement (-1 700 personnes). Le nombre de militaires diminue quant à lui de 1 %. Enfin, le nombre d'agents relevant des « autres catégories et statuts » augmente de 0,4 % dans la FPE, porté par la relance de l'apprentissage.

Dans la FPT, le nombre de contractuels diminue de 8 200 agents entre fin 2014 et fin 2015, soit 2,3 %. Malgré cette baisse, la FPT reste le versant où la part des contractuels est la plus élevée avec 18,8 % des agents territoriaux. Cette baisse s'explique par une diminution du nombre d'adjoints dans les filières « administratives » (-3 200 personnes) et techniques (-9 800), ces deux filières regroupant plus de la moitié des agents contractuels du versant. Le nombre d'agents relevant des « autres catégories et statuts » baisse également de 2,3 % dans l'ensemble de la FPT, en raison d'une diminution du nombre d'assistants maternels et d'apprentis de respectivement 690 et 380 personnes. À l'opposé, le nombre de fonctionnaires progresse de 0,3 % en 2015, plus faiblement qu'en 2014 (+1,0 %).

Fin 2015, la FPH compte 2 000 fonctionnaires en moins et leur part dans l'ensemble des agents du versant baisse de -0,3 point à 71,9 %. Cette diminution est essentiellement liée à celle des personnels des hôpitaux (-3 500 personnes par rapport à l'année 2014). À l'inverse, le nombre d'agents contractuels des hôpitaux a augmenté de 1,5 %, soit 2 400 contractuels de plus par rapport à l'année précédente. Dans l'ensemble du versant, l'augmentation du nombre de contractuels est de 1,2 %. Enfin, le nombre d'agents relevant des « autres catégories et statuts » augmente de 1,4 % essentiellement du fait de l'augmentation du nombre d'internes en 2015 (+1 750 internes par rapport à l'année 2014).

1.1 L'emploi dans la fonction publique en 2015

1

Figure V 1-7 : Évolution des effectifs par statut dans la fonction publique entre 2005 et 2015

	Au 31 décembre 2015		Évolution par rapport à 2014		Évolution annuelle moyenne entre 2005 et 2015	
	Effectifs	Structure (en %)	Effectifs (en %)	Structure (en point de %)	Effectifs (en %)	Structure (en point de %)
FPE						
Fonctionnaires	1 542 419	64,3	0,3	0,0	-1,6	-0,4
Contractuels	378 939	15,8	0,9	0,1	2,2	0,4
Militaires ⁽¹⁾	300 327	12,5	-1,0	-0,2	-1,4	-0,1
Autres catégories et statuts ⁽²⁾	176 346	7,4	0,4	0,0	-1,3	0,0
Total	2 398 031	100,0	0,2		-1,0	
FPT						
Fonctionnaires ⁽³⁾	1 472 339	77,9	0,3	0,4	2,1	0,2
Contractuels	355 992	18,8	-2,3	-0,4	1,5	-0,1
Autres catégories et statuts ⁽²⁾	60 979	3,2	-2,3	-0,1	-0,4	-0,1
Total	1 889 310	100,0	-0,3		1,9	
FPH						
Fonctionnaires	836 373	71,9	-0,2	-0,3	0,3	-0,5
Contractuels	205 280	17,6	1,2	0,2	3,7	0,4
Autres catégories et statuts ⁽²⁾	121 625	10,5	1,4	0,1	1,8	0,1
Total	1 163 278	100,0	0,2		1,0	
Ensemble de la fonction publique						
Fonctionnaires ⁽³⁾	3 851 131	70,7	0,2	0,1	0,1	-0,2
Contractuels	940 211	17,2	-0,3	-0,1	2,2	0,3
Militaires ⁽¹⁾	300 327	5,5	-1,0	-0,1	-1,4	-0,1
Autres catégories et statuts ⁽²⁾	358 950	6,6	0,3	0,0	-0,2	0,0
Total	5 450 619	100,0	0,0		0,3	

Sources : FGE, Colter, DADS, Siasp, Insee ; enquête SAE, Drees. Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

(1) Les militaires volontaires sont comptabilisés dans les effectifs de l'État depuis 2004.

(2) La catégorie « autres catégories et statuts » recouvre principalement des enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat et des ouvriers d'État dans la FPE, des assistants maternels et familiaux dans la FPT, des médecins dans la FPH et des apprentis dans les trois versants.

(3) Pour respecter le secret statistique, dans la FPT, les militaires (2 100 marins-pompiers de Marseille) sont regroupés avec les fonctionnaires

Encadré 2 : Les nouveaux apprentis en 2015

En 2015*, la fonction publique a enregistré 10 700 nouveaux contrats d'apprentissage, soit une hausse de 24,9 % par rapport à 2014.

La fonction publique territoriale est le principal employeur des nouveaux apprentis avec 61 % des entrants en 2015 (6 510 nouveaux apprentis), mais avec un recul de 9,8 % par rapport à 2014. Dans la fonction publique de l'État, du fait du plan de relance de l'apprentissage, le nombre de nouveaux contrats a quadruplé pour atteindre 3 590 apprentis. En 2015, ils représentent un tiers des nouveaux contrats d'apprentissage de la fonction publique. Dans la fonction publique hospitalière, le nombre des nouveaux entrants est plutôt stable en 2015 (590).

* Pour des données plus récentes, consulter « Les nouveaux apprentis dans la fonction publique en 2016 », *Stats rapides* n°30, DGAFP, juin 2017.

Figure V 1.E-1 : Les entrées en contrat d'apprentissage dans la fonction publique par versant et par type d'employeur

		2013	2014	2015		Évolution 2015/2014 (en %)
				2015	Part (en %)	
FPE	Ministères	205	190	2 596	72,3	1 264,7
	EPA - Ministères	520	573	993	27,7	73,4
	Total	725	763	3 589	100,0	370,5
FPT	Communes	4 529	4 399	3 852	59,2	-12,4
	Départements	954	1 002	855	13,1	-14,7
	Régions	495	452	467	7,2	3,3
	Etablissements départementaux	101	96	96	1,5	0,3
	Etablissements communaux	219	219	173	2,7	-21,0
	Etablissements intercommunaux	1 078	1 026	1 039	16,0	1,2
	Autres EPA locaux	23	24	28	0,4	16,5
	Total	7 398	7 218	6 510	100,0	-9,8
FPH	692	575	590	-	2,6	
Ensemble FP	8 816	8 556	10 689	-	24,9	

Source : Fichiers de gestion des contrats d'apprentissage – Ari@ne – Données DGEFP-DARES. Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : France entière.

Lecture : Parmi les nouveaux apprentis embauchés par la FPE en 2015, 27,7 % l'ont été par les EPA.

En 2015, près des trois quarts des nouveaux apprentis de la FPE ont été embauchés par les ministères : +2 400 nouveaux apprentis par rapport à 2014. Les communes ont recruté la majorité des nouveaux apprentis de la FPT, soit 59 %, suivies par les départements et les régions : respectivement 13 % et 7 %.

La part des femmes parmi les nouveaux apprentis en 2015 a progressé dans la FPE (48 % après 41 % en 2014), a reculé dans la FPH (60 % après 63 % en 2014) et est quasiment stable dans la FPT — 46 % après 45 % en 2014.

Les contrats d'apprentissage conclus en 2015 dans la FPT concernent des apprentis plus jeunes que ceux de la FPE et de la FPH. Les mineurs représentent ainsi 21 % des nouveaux contrats dans la FPT contre 10 % et 8 % respectivement dans la FPE et la FPH.

En 2015, 27 % des nouveaux apprentis dans la fonction publique sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, soit +3 points par rapport à 2014. En revanche, la part des apprentis titulaires d'un diplôme de niveau inférieur au baccalauréat ou sans aucun diplôme a reculé de 10 points par rapport à 2014. Les nouveaux apprentis titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur sont plus nombreux dans la FPE (36 %) que dans la FPT et la FPH : respectivement 22 % et 24 %. Par rapport à 2014, la FPE a recruté moins d'apprentis titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur au profit d'une hausse de la part des titulaires d'un diplôme inférieur ou égal au baccalauréat ou sans diplôme (+19 points). Dans les deux autres versants, les structures de qualification des nouveaux apprentis sont relativement stables. En 2015, près de la moitié des nouveaux contrats d'apprentissage dans la fonction publique vise la préparation d'un diplôme de l'enseignement supérieur (+8 points par rapport à 2014), près d'un tiers la préparation d'un diplôme de niveau inférieur au baccalauréat (-11 points par rapport à 2014) et un sur cinq un diplôme de niveau baccalauréat (+3 points par rapport à 2014). Le poids des diplômes de l'enseignement supérieur est plus important dans la FPE (deux tiers) que dans les deux autres.

C'est dans la FPT que l'apprentissage prépare le plus souvent à un diplôme de niveau inférieur au baccalauréat : 45 % contre 23 % dans la FPH et 10 % dans la FPE en 2015. En 2015, un tiers des contrats d'apprentissage dans la fonction publique a une durée inférieure à un an et 8 % une durée supérieure à deux ans. La part des contrats sur une année scolaire est en baisse dans la FPE et la FPH au profit d'une hausse de la part des contrats sur deux années scolaires. En revanche, les durées des nouveaux contrats d'apprentissage dans la FPT sont relativement stables entre 2014 et 2015. Avant la conclusion de leur contrat d'apprentissage dans la fonction publique, la majorité des apprentis étaient scolarisés : 68 % dans la FPE, 56 % dans la FPT et 58 % dans la FPH en 2015. La FPE a relativement moins recruté d'apprentis précédemment en contrat d'apprentissage qu'en 2014, au profit notamment de demandeurs d'emploi.

En 2015, la part des nouveaux apprentis en situation de handicap progresse : 4,7 % contre 3,8 % en 2014. Ceux-ci sont plus nombreux parmi les apprentis recrutés par la FPH : 7,4 % contre 5,3 % et 3,2 % parmi ceux recrutés respectivement par la FPT et la FPE. Par ailleurs, la part des nouveaux apprentis sur travaux dangereux (4,5 %) augmente légèrement en 2015 (+0,2 point par rapport à 2014). Cette augmentation provient de la hausse dans la FPT de 1,1 point pour atteindre 5,7 %, tandis que cette part baisse de 1,2 point dans la FPE (2,7 % en 2015) et dans une moindre mesure dans la FPH (-0,1 point).

La part des agents de catégorie A continue de se renforcer dans chacun des versants

Les catégories hiérarchiques de la fonction publique correspondent pour la catégorie A à des fonctions de conception, de direction et d'encadrement ; pour la catégorie B, à des fonctions d'application et de rédaction ; et pour la catégorie C, à des fonctions d'exécution.

La structure par catégorie hiérarchique est très différente selon le versant (**Figure V 1-8**). Plus de la moitié des agents de la FPE appartient à la catégorie A (55,7%). La FPE constitue l'unique versant où ils sont majoritaires. En effet, le poids de la catégorie A parmi les personnels de la FPE est dû à la présence des enseignants, qui relèvent quasiment tous de cette catégorie. Près de 85 % des agents civils de catégorie A de la FPE exercent au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et les enseignants représentent les trois quarts des agents de catégorie A dans ce versant. Hors enseignants, la proportion d'agents de catégorie A est beaucoup moins élevée (28,4 %) mais reste supérieure à celle des autres versants. La part des agents de catégorie A a augmenté de 0,6 point entre fin 2014 et fin 2015. Celles des agents de catégorie B et C ont à l'inverse diminué respectivement de -0,4 point et de -0,3 point. En dix ans, les parts des agents de catégorie A et de catégorie B ont augmenté respectivement de 6,3 points et de 2,8 points tandis que celle des agents de catégorie C a diminué de 9,1 points. Cette évolution est due en grande partie au remplacement progressif à partir de 1990 du corps des instituteurs (catégorie B) par le corps des professeurs des écoles (catégorie A), au transfert vers la FPT de personnels de catégorie C (notamment des agents techniciens, ouvriers et des services – TOS) dans le cadre de la décentralisation et à la requalification des corps d'encadrement et d'application de la Police nationale de catégorie C en catégorie B entre 2005 et 2006. Enfin, la part des agents de catégorie A parmi les militaires s'élevé à 12,7 % en 2015 soit la même proportion qu'en 2014.

Les agents territoriaux appartiennent très majoritairement à la catégorie C (75,8 % en baisse de 0,3 point par rapport à 2014). Leur nombre a diminué de 11 600 agents par rapport à l'année précédente (-0,8 %). Cette diminution est imputable à la baisse du nombre de contractuels dans les filières « administrative » (-4 200 agents) et « technique » (-5 300 agents). La proportion d'agents territoriaux de catégorie C varie selon la filière : de 7,1 % dans la filière « médico technique » à 90,6 % dans la filière « sécurité – police municipale ». Les catégories A et B sont nettement moins représentées (respectivement 9,7 % et 14,5 %) mais leurs parts augmentent respectivement de 0,2 point et de 0,1 point. En dix ans, la structure hiérarchique a peu évolué : une augmentation dans les catégories A (+ 1,3 point) et B (+ 0,8 point) tandis que la proportion d'agents de catégorie C a reculé de 2,1 points.

Enfin, dans la FPH, près d'un agent sur deux relève de la catégorie C (48,2 % en baisse de 0,3 point par rapport à 2014). Entre 2005 et 2015, la part des agents de catégorie C est demeurée stable (-0,2 point). À l'inverse, on observe d'importants changements dans les parts des catégories A et B. En dix ans, la part des agents relevant de la catégorie A a progressé de 15,5 points dans la FPH tandis que la proportion d'agents de catégorie B a diminué d'autant. Ces changements s'expliquent par d'importantes mesures de revalorisation qui ont entraîné des requalifications progressives de certains corps de catégorie B en catégorie A. C'est d'abord le cas pour les corps des

1 L'emploi public

infirmiers spécialisés⁵ au début des années 2000, suivis par les infirmiers diplômés d'État en 2010. L'année 2015 ne fait pas exception à la tendance des dix années précédentes : entre décembre 2014 et décembre 2015, la part des agents de catégorie A a augmenté de 0,6 point tandis que les proportions des agents de catégories B et C baissent de -0,3 point chacune.

Figure V 1-8 : Répartition par catégorie hiérarchique^(*) des effectifs des trois versants de la fonction publique en 2015

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	2005	2015	2005	2015	2005	2015
Fonction publique de l'État (ministères et EPA)	49,4	55,7	21,7	24,5	28,9	19,8
Agents civils	54,9	62,0	16,8	20,1	28,3	17,9
<i>dont enseignants⁽¹⁾</i>	95,9	99,0	6,4	1,0	0,0	0,0
<i>hors enseignants</i>	21,8	29,1	25,8	37,1	52,4	33,8
Militaires	12,2	12,7	55,0	54,6	32,8	32,8
Fonction publique territoriale	8,4	9,7	13,7	14,5	77,9	75,8
Fonction publique hospitalière	16,8	32,3	34,9	19,5	48,4	48,2
Total	30,6	34,8	22,0	19,9	47,4	45,3
<i>dont civils hors enseignants</i>	15,0	21,2	23,4	21,9	61,7	56,9

Sources : FGE, Colter, DADS, Siasp, Insee ; enquête SAE, Drees. Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

(1) Enseignant : professeurs de l'enseignement supérieur, professeurs agrégés, certifiés et assimilés, enseignants en coopération, professeurs des collèges, maîtres auxiliaires, instituteurs et assimilés, élèves enseignants. Hors chercheurs.

(*) La catégorie hiérarchique n'est pas toujours déterminée dans les sources statistiques utilisées. Chaque année, elle n'est pas déterminable pour une proportion de 1 à 3 % des agents. Un redressement est donc effectué.

Le nombre d'agents civils diminue dans un tiers des régions

Hors bénéficiaires de contrats aidés, la fonction publique emploie en moyenne un peu plus de 72 agents civils (hors militaires) pour 1 000 habitants au 31 décembre 2015 sur le territoire national (**Figure V 1-9**).

Le taux d'administration varie selon les régions. L'Île-de-France est la région métropolitaine avec le taux d'administration le plus élevé (près de 82 agents pour 1 000 habitants), tiré par le département de Paris (près de 139 agents pour 1 000 habitants) qui concentre la plupart des administrations centrales. Le taux d'administration dans le reste de l'Île-de-France est comparable à celui des autres régions métropolitaines (autour de 69 agents pour 1 000 habitants).

Le taux d'administration est également plus élevé dans les DOM (entre 79 agents pour 1 000 habitants à La Réunion et 97 agents pour 1 000 habitants en Martinique). En effet, en raison de leur isolement géographique, les DOM doivent réunir sur un territoire restreint l'ensemble des services publics. Le taux d'administration y est globalement plus élevé qu'en métropole essentiellement du fait de la présence plus marquée des services de l'État et de l'administration territoriale que dans les autres régions ; les services hospitaliers y sont en revanche moins représentés sauf en Martinique.

⁵ Infirmiers anesthésistes, infirmiers de bloc opératoire et puéricultrices.

Figure V 1-9 : Taux d'administration (en ETP) dans l'ensemble de la fonction publique au 31 décembre 2015 en France

	Fonction publique de l'État, agents civils	Fonction publique territoriale ⁽¹⁾	Fonction publique hospitalière	Ensemble de la fonction publique
Province	27,6	25,1	16,9	69,6
Île-de-France	39,9	27,7	14,0	81,6
<i>dont Paris</i>	<i>81,8</i>	<i>32,3</i>	<i>24,8</i>	<i>138,9</i>
<i>dont autres départements d'Île-de-France</i>	<i>30,4</i>	<i>26,7</i>	<i>11,6</i>	<i>68,7</i>
France métropolitaine	29,9	25,6	16,3	71,9
DOM	35,3	35,2	14,5	85,0
Guadeloupe	36,4	35,3	16,2	87,9
Martinique	35,8	39,5	21,3	96,6
Guyane	42,0	30,3	12,4	84,7
La Réunion	32,5	34,7	11,4	78,6
France entière	30,0	25,9	16,3	72,2

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Emplois principaux, civils, situés en métropole + DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Taux d'administration : Nombre d'agents civils de la fonction publique (converti en équivalent temps plein) pour 1 000 habitants.

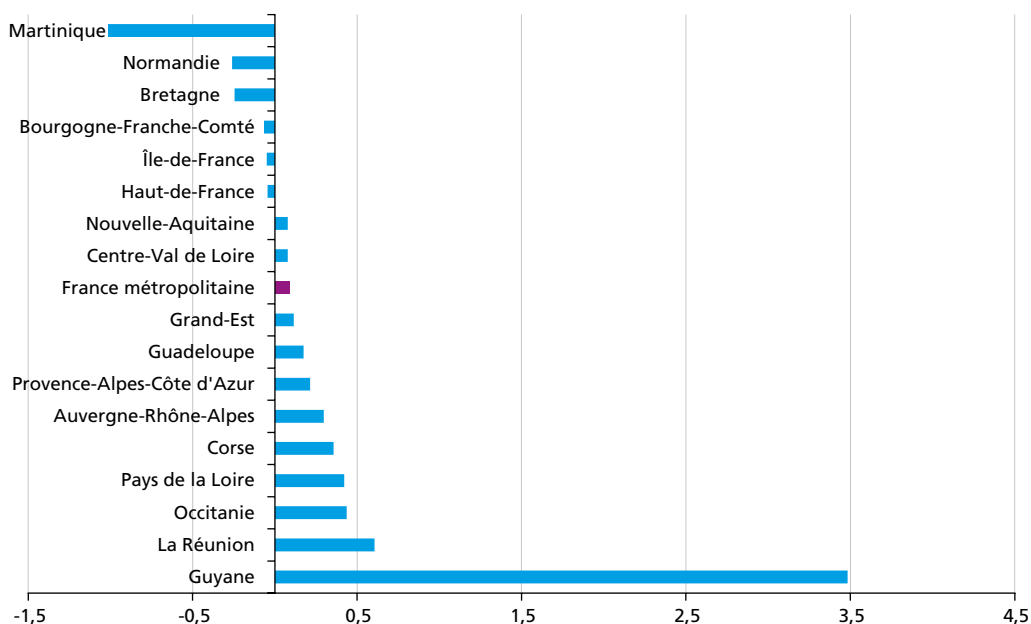
(1) Les adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement peuvent être mal représentés dans leur département de fonction. Ils représentent 4 % des agents territoriaux.

En 2015, le nombre d'agents civils diminue dans un tiers des régions, une baisse de plus de 1 % étant observée en Martinique (**Figure V 1-10**). Dans ce département, la baisse du nombre d'agents civils s'explique essentiellement par celle des agents de l'État (-2,2 % après une hausse de 2,5 % dans ce versant en 2014) et s'observe dans la quasi-totalité des ministères. Le nombre d'agents civils baisse également en Normandie (-0,3 point) et en Bretagne (-0,2 point). Enfin en Bourgogne, en Île-de-France et dans les Hauts-de-France, la diminution du nombre d'agents ne dépasse pas 0,1 point.

A contrario, l'Occitanie (+0,4 %), La Réunion (+0,6 %) et particulièrement la Guyane (+3,5 %, soit 749 agents supplémentaires) sont les trois régions qui ont connu les plus fortes augmentations en 2015. En Occitanie, le nombre d'agents civils augmente deux fois plus dans l'ancienne région Midi-Pyrénées que dans les départements qui formaient jusqu'en 2015 la région Languedoc-Roussillon (+0,6 % dont +1,2 % dans la FPE, contre +0,3 %). En Guyane, les effectifs des agents publics augmentent dans chacun des versants. L'augmentation y est de 5,3 % dans la FPE, avec en particulier 350 agents supplémentaires au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et 150 agents supplémentaires à celui de l'Intérieur et de l'Outre-mer. Elle est de 1,7 % dans la FPT et de 2,1 % dans la FPH.

1 L'emploi public

Figure V 1-10 : Évolution du nombre d'agents civils (hors militaires) par région dans les trois versants de la fonction publique au 31 décembre 2015 en France



Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Emplois principaux, civils, situés en métropole + DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

La part des femmes dans les corps de catégorie A+ augmente dans chacun des trois versants en 2015

Les femmes sont très largement majoritaires dans la fonction publique : elles représentent 62 % de l'ensemble des effectifs exerçant dans la fonction publique au 31 décembre 2015, contre la moitié des effectifs de l'ensemble des salariés. Leur part a augmenté de 1,1 point en cinq ans dans la fonction publique, plus rapidement que dans l'ensemble des secteurs. Dans la fonction publique, les effectifs des femmes augmentent en 2015 de 0,3 %. La part des femmes progresse ainsi de 0,2 point en un an. Depuis 2004, la part des femmes dans les effectifs de la fonction publique n'a cessé d'augmenter, en moyenne de 0,3 point par an. Cependant, la population des agents publics n'est pas homogène, et la proportion de femmes peut varier fortement selon le versant ou la catégorie hiérarchique considérée. Quel que soit le versant, les femmes sont majoritaires.

La FPH est le versant le plus féminisé de la fonction publique. Les femmes y représentent 77,6 % des effectifs (soit +0,1 point par rapport à 2014). Leur part a augmenté de 0,3 point depuis 2010 sous l'effet d'un accroissement du nombre de femmes (+1,0 % en moyenne par an depuis cinq ans, soit +44 700 postes depuis 2010), supérieur à celui du nombre d'hommes (+0,6 % soit +2 700 postes). La proportion de femmes varie de manière importante selon la filière : elles sont très présentes dans les filières « administrative » et « soignante » avec près de 9 femmes sur 10 agents. La proportion de femmes est stable dans la filière soignante depuis 2012 et augmente dans la filière « administrative » de 0,2 point en un an. À l'inverse, elles ne représentent que

35,0 % des effectifs de la filière « technique ouvrière », une proportion en légère hausse de 0,1 point en 2015. La proportion de femmes augmente quel que soit le type d'employeur, et elles sont relativement plus nombreuses dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) où leur part s'élève à 87 % (en hausse de 0,2 point par rapport à l'année précédente).

Dans la FPT, la part des femmes progresse également de 0,1 point et atteint 61,3 % en 2015. En cinq ans, l'augmentation du nombre de femmes est beaucoup plus importante que celle du nombre d'hommes (+1,1 % en moyenne par an depuis cinq ans contre +0,5 % soit +61 400 postes contre seulement +16 900 postes). Comme dans la FPH, la part des femmes varie également selon la filière : dans la FPT, les filières « sociale » et « médico-sociale » sont les plus féminisées avec des proportions qui atteignent 95 % dans chacune de ces filières. Elles sont également très présentes dans la filière « administrative » (82 % en hausse de 0,2 point sur un an). À l'inverse, elles sont peu nombreuses dans les filières « incendie-secours » et « sécurité » dans lesquelles elles ne représentent que 5 % et 22 % des effectifs. La proportion de femmes varie de manière importante selon le type d'employeur. Ainsi, elles représentent près de 9 agents sur 10 dans les établissements communaux (88 %) et seulement un quart des effectifs dans les établissements départementaux (27 %). La faible proportion de femmes dans les établissements départementaux s'explique par le poids de filières peu féminisées : « incendie-secours » (59 % des effectifs des établissements départementaux), « technique » (12 % des effectifs). Dans les communes, qui emploient 54 % des agents territoriaux, la part des femmes représente 60,8 %, en augmentation de 0,3 point : en cinq ans la part des femmes a augmenté de 1,2 point soit 21 300 femmes de plus quand le nombre d'hommes a diminué de 6 300.

Enfin, dans la FPE, la part des femmes a progressé de 1,3 point au cours des cinq dernières années. Elle atteint ainsi 55,0 % en 2015 (en hausse de 0,3 point sur un an comme en 2014). Cette hausse entre 2014 et 2015 provient d'une augmentation du nombre de femmes (+10 000) dans l'ensemble de la FPE quand, dans la même période, le nombre d'hommes diminuait de 4 600 (dont -2 600 emplois au ministère de la Défense et -2 700 à l'Écologie). Une part importante de ce différentiel d'évolution provient d'un effet de structure : l'effectif des femmes a augmenté de 13 000 agents dans le seul ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ministère où la présence féminine est structurellement forte et se renforce cette année (66,7 % de femmes soit une hausse de 0,2 point en 2015). La part des femmes augmente plus rapidement dans les ministères que dans les EPA (+0,4 point contre +0,1 point) pour atteindre respectivement 54,8 % et 55,8 %. EPA compris, les ministères sociaux restent les plus féminisés en 2015 même si la proportion de femmes y diminue de 0,1 point. À l'opposé, le ministère de la Défense et celui de l'Intérieur restent les moins féminisés (respectivement 21,7 %, stable depuis 2010, et 28,8 %, en hausse de 1,7 point depuis 2010). La part des femmes continue de diminuer dans les ministères économiques et financiers où elle s'élève à 57,0 % en 2015 : -0,2 point en 2015 et -4,7 points sur cinq ans).

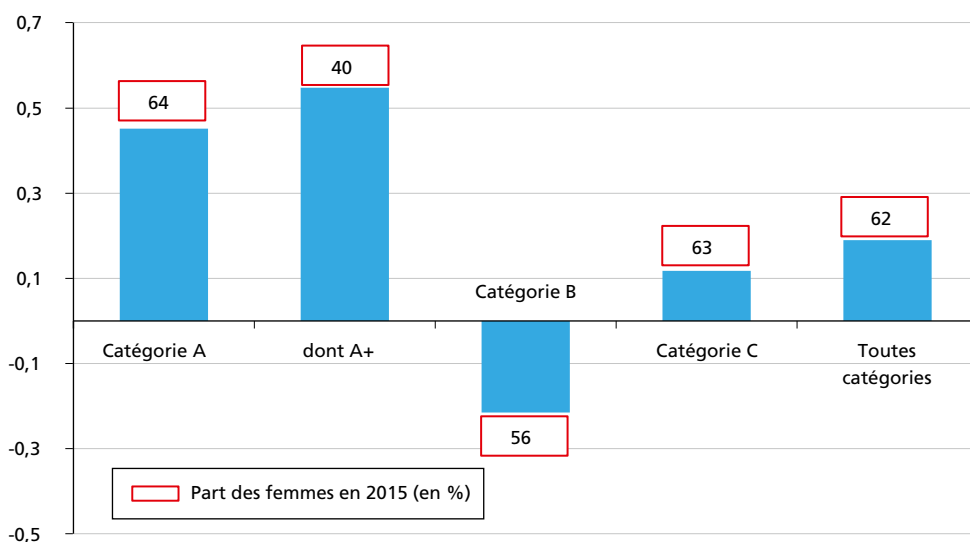
La représentation des femmes s'est considérablement accrue dans la catégorie A depuis 2004. Sur une période de onze ans, la part des femmes y a augmenté de 9,2 points. Ainsi, en 2015, la part des femmes parmi les agents de catégorie A atteint 64,1 % en hausse de 0,4 point par rapport à 2014 (Figure V 1-11). Sur onze ans, la proportion de femmes progresse également de 3,8 points dans la catégorie C pour s'établir à 63,2 % en 2015, en légère hausse de 0,1 point par rapport à l'année précédente. En revanche, parmi les agents de catégorie B, la part des femmes a diminué de 5,5 points en onze ans passant de 61,1 % à 55,6 % (baisse également de 0,2 point sur un an). Cette baisse s'explique par la requalification progressive des infirmiers d'État à partir de 2010, la population des infirmiers étant à large majorité féminine.

La féminisation dans les catégories hiérarchiques supérieures se poursuit dans l'ensemble de la fonction publique. La part des femmes a augmenté de 1,6 point au sein de la catégorie A+ depuis 2010. Elle s'établit à 40,7 % en 2015 (+0,5 point en un an). En 2015, la proportion de femmes parmi les agents de catégorie A+ augmente dans chacun des trois versants de la fonction publique. L'augmentation la plus forte a lieu dans la FPH avec +1,8 point (après +0,9 point en 2014) sous

1 L'emploi public

l'effet notamment d'une progression de même importance de la proportion de femmes parmi les directeurs d'hôpitaux (voir **Figure 2.4-6 des fiches thématiques**). Dans la FPE, l'augmentation est proche de celle constatée l'année dernière (+0,4 point). Enfin dans la FPT, l'augmentation est de 0,3 point après un recul de 0,5 point en 2014. Cette hausse s'explique par l'augmentation de la part des femmes parmi les emplois de direction de la FPT (+2,2 points en 2015 après avoir diminué de 0,4 point en 2014).

Figure V 1-II : Évolution de la part des femmes par catégorie hiérarchique dans la fonction publique entre fin 2014 et fin 2015 en France
[en point de pourcentage]



Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Emplois principaux, civils, situés en métropole + DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Une forte baisse du nombre d'agents âgés de moins de 30 ans dans l'ensemble de la fonction publique

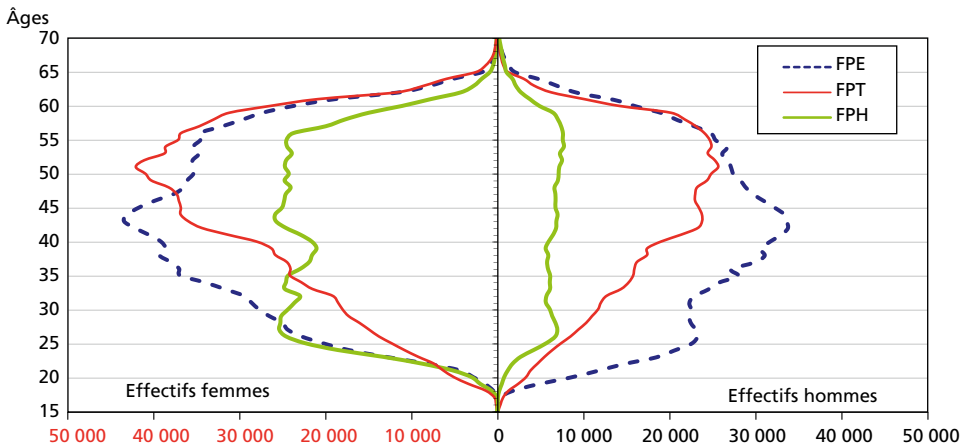
Le système de la carrière qui régit l'emploi des fonctionnaires ainsi que celui des recrutements de personnes en moyenne plus diplômées et donc plus âgées dans la fonction publique que dans le secteur privé expliquent que l'âge moyen des agents de la fonction publique soit plus élevé que celui des salariés du privé (43,2 ans contre 40,9 ans). L'âge médian y est également plus élevé (44 ans contre 41 ans dans le privé).

En cinq ans, l'âge moyen des agents de la fonction publique a augmenté de plus d'un an (42,1 ans en 2010 contre 43,2 ans en 2015) dont un peu moins de trois mois entre fin 2014 et fin 2015. Au cours des cinq dernières années, le nombre d'agents de 50 ans et plus augmente et s'accompagne d'une diminution de l'effectif des moins de 30 ans. En 2015, les agents de plus de 50 ans représentent 32,9 % de l'effectif total de la fonction publique et leur nombre s'accroît de 2,5 %, tandis que celui du nombre total d'agents publics reste stable. Parmi les agents âgés de 50 ans et plus, 55 % d'entre eux ont au moins 55 ans. Leur nombre a augmenté de 215 500 depuis 2010 soit

5,0 % d'augmentation moyenne annuelle. Entre fin 2014 et fin 2015 il a augmenté presque deux fois plus vite que celui des agents âgés de 50 ans à 54 ans. Cette progression est en lien avec le relèvement de l'âge de départ à la retraite. Elle est également liée aux transformations touchant les corps des instituteurs et des infirmiers qui en les requalifiant en corps de catégorie A leur a fait perdre le bénéfice de la catégorie active.

Le nombre des moins de 30 ans diminue de 2,2 % en 2015 (après -0,9 % en 2014). Ils représentent 14,2 % de l'ensemble des agents de la fonction publique. En particulier la part des moins de 25 ans est inférieure à 5 % et leur nombre diminue de 2,3 % en 2015 après la baisse de 1,6 % en 2014. On mesure donc des évolutions opposées aux deux extrémités de la pyramide des âges (Figure V 1-12). Sur une période de cinq ans, la part des 55 ans et plus a progressé de 3,8 points dans l'ensemble de la fonction publique, tandis que celle des moins de 25 ans a reculé de 0,6 point.

Figure V 1-12 : Pyramide des âges par versant au 31 décembre 2015



Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Emplois principaux, tous statuts situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

La FPT a la démographie la plus symptomatique avec une pyramide inversée dont le sommet est très évasé. La FPT est le versant le plus âgé de la fonction publique et l'âge moyen dans ce versant s'est accru de 1,4 an depuis 2010 pour s'établir à 44,9 ans au 31 décembre 2015 (+4,6 mois en un an après +2,8 mois en 2014). Elle se caractérise par une forte proportion d'agents de 50 ans et plus (38,9 % et +1,5 point par rapport à fin 2014). En cinq ans, cette proportion a augmenté de 6,3 points. À l'inverse, la part des agents de moins de 30 ans est particulièrement faible dans ce versant (10,3 %) et baisse de 0,6 point par rapport à fin 2014 et de 1,2 point entre fin 2010 et fin 2015. C'est dans les départements et les régions que la proportion des 50 ans et plus est la plus élevée (45 % dans chacune des deux collectivités, en hausse respectivement de 6,8 points et de 10,4 points en cinq ans) mais aussi où la part des moins de 30 ans est la plus faible (respectivement 5,9 % et 4,9 %). Parmi toutes les filières, les agents âgés de 50 ans et plus sont en proportion les plus nombreux dans la filière « technique » (44 % en hausse de 1,8 point en 2015). Ils sont également majoritaires parmi les assistants maternels et familiaux (64,5 % des assistants ont 50 ans et plus, en hausse de 1,2 point). À l'inverse, près d'un tiers des agents de la filière « animation » ont moins de 30 ans (en baisse de 1,7 point entre fin 2014 et fin 2015) et cette proportion atteint presque 30 % parmi les contractuels de la FPT (en baisse de 1,0 point).

1 L'emploi public

Dans la FPE, la présence des 50 ans et plus s'est accrue de 2,2 points depuis 2010 quand dans le même temps celle des moins de 30 ans diminuait de 2,0 points. Au 31 décembre 2015, La FPE a un taux d'agents âgés de 50 ans et plus de 29,7 % (+0,4 point) et un âge moyen de 42,4 ans (+2 mois par rapport à fin 2014). En termes d'évolution, la part des agents âgés de 55 ans et plus augmente entre 2010 et 2015, tandis que celle des agents qui appartiennent à la tranche d'âge 50-54 ans diminue. La part des agents de 50 ans et plus est deux fois plus importante que celle des moins de 30 ans (15,1 % en baisse de 0,1 point par rapport à 2014).

La proportion d'agents de 50 ans et plus est sensiblement la même dans les EPA que dans les ministères. Elle est respectivement de 29,5 % (+0,7 point sur un an) et de 29,7 % (+0,4 point sur un an). Cependant, entre 2010 et 2015, leur part a augmenté deux fois plus vite dans les EPA que dans les ministères : +3,8 points contre +1,9 point. Parmi les ministères, ce sont les agents des ministères sociaux, du ministère de la Culture et de la Communication et des ministères économiques et financiers qui sont en moyenne les plus âgés. Ces ministères ont une proportion d'agents âgés de 50 ans et plus de respectivement 54,1 %, 51,6 % et 50,4 % et un âge moyen autour de 49 ans. Les EPA sous tutelle des ministères économiques et financiers et du ministère de l'Écologie ont une part d'agents âgés de 50 ans et plus supérieure à 40 %. Enfin, parmi les différents statuts, ce sont les ouvriers d'États qui constituent la population la plus vieillissante : 59 % d'entre eux ont plus de 50 ans, une proportion qui augmente de 2,1 points sur un an, après déjà +1,8 point en 2014).

Dans la FPE, les jeunes sont plus présents dans les EPA que dans les ministères même si leur part y a diminué de 4,7 points en cinq ans. En 2015, un agent sur cinq (20,6 %) dans les EPA est âgé de moins de 30 ans, en baisse de 0,4 point par rapport à 2014. Un quart des agents des EPA sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est âgé de moins de 30 ans alors qu'ils représentaient près de la moitié des agents des EPA du ministère de l'Éducation nationale avant la fusion avec celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les ministères les plus jeunes sont les ministères de la Défense et l'Intérieur dans lesquels la part des moins de 30 ans s'élève respectivement à 31,7 % et 19,0 %, en lien avec la présence des militaires dans ces deux ministères. Âgés en moyenne de 34 ans, les militaires bénéficient de conditions particulières leur permettant de partir en retraite plus tôt. Malgré un âge moyen en hausse de 4 mois (38 ans), les contractuels constituent, avec les militaires, la catégorie la plus jeune de la FPE. Les parts des contractuels et des militaires qui ont moins de 30 ans s'élèvent respectivement à 31,2 % (-1,0 point) et 37,1 % (-0,5 point).

Enfin, dans la FPH, la moyenne d'âge des agents s'accroît de 1,8 mois, soit le même rythme d'augmentation observé depuis 2012. Les agents y sont âgés de 41,7 ans en moyenne et 18,7 % ont moins de 30 ans (en baisse de 0,3 point sur un an). La FPH est le versant qui recense le plus de jeunes. Ces derniers sont particulièrement présents dans les filières « soignante » (19,6 % ont moins de 30 ans, en baisse de 0,5 point par rapport à fin 2014) et « médico-technique » (19,1 %). La part des moins de 30 ans augmente de 0,1 point parmi les contractuels (43,4 %) et de 1,1 point parmi les médecins et internes par rapport à l'année précédente. La part des agents âgés de 50 à 54 ans diminue de 0,2 point, tandis que celle des agents de 55 ans et plus augmente de 0,7 point soit les mêmes évolutions qu'en 2014. Les 50 ans et plus représentent, comme dans la FPE, 29,6 % des effectifs du versant. Ils sont plus présents dans les filières « administrative » et « technique ouvrière » où leur part s'élève à 38 % respectivement en augmentation de 2,7 points et de 4,9 points en cinq ans. Enfin, près d'un tiers des médecins est âgé de plus de 50 ans (31,6 %), soit une baisse de 0,7 point par rapport à l'année précédente.

Dans la FPT et la FPE, la catégorie A se caractérise par l'âge moyen le plus élevé (respectivement 46,1 ans et 43,5 ans) et la plus importante part de 50 ans et plus (respectivement 41,2 % et 31,0 %). En un an, la part des 50 ans dans cette catégorie hiérarchique progresse de 0,4 point dans la FPE et de 0,5 point dans la FPT.

Dans la FPH, la catégorie A constitue, à l'inverse, la population la plus jeune (39,4 ans et une part des moins de 30 ans de 27 %). En 2015, la part des moins de 30 ans y baisse de 0,7 point même si le nombre d'internes en médecine a augmenté de 1,5 %. La part des 50 ans ou plus

1.1 L'emploi dans la fonction publique en 2015

1

diminue également de 0,1 point dans cette catégorie, alors qu'elle augmente de 0,3 point dans la catégorie B et de 1,0 point dans la catégorie C soit les mêmes évolutions que l'année précédente. Dans ce versant, la catégorie B regroupe les agents les plus âgés : ils ont 43,5 ans en moyenne et plus d'un tiers a 50 ans ou plus.

Figure V.1-13 : Répartition des effectifs de la fonction publique par catégorie hiérarchique, par sexe et tranche d'âge

	Situation au 31 décembre 2015				Évolution entre les 31 décembre 2014 et 2015			
	Part des femmes (en %)	Part des hommes (en %)	Part des moins de 30 ans (en %)	Part des 50 ans et plus (en %)	Part des hommes (en point de %)	Part des femmes (en point de %)	Part des moins de 30 ans (en point de %)	Part des 50 ans et plus (en point de %)
Catégorie A	64,1	35,9	13,5	30,4	-0,5	0,5	0,0	0,3
dont A+	40,4	59,6	1,9	46,8	-0,5	0,5	-0,1	0,7
Catégorie B	55,6	44,4	14,7	30,0	0,2	-0,2	-0,4	0,7
Catégorie C	63,2	36,8	14,3	36,0	-0,1	0,1	-0,5	1,2
Toutes catégories	62,0	38,0	14,2	32,9	-0,2	0,2	-0,3	0,8

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Emplois principaux, tous statuts situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Les agents relevant de la catégorie A+ sont en moyenne âgés de 48,3 ans, en hausse de 2,1 mois en un an, ce qui représente un écart de cinq ans et un mois avec l'âge moyen de l'ensemble des agents de la fonction publique. La part des moins de 30 ans dans ces emplois s'élève à 1,9 % dans l'ensemble des trois versants de la fonction publique et baisse de 0,1 point par rapport à 2014. C'est dans la FPT que les agents de catégorie A+ sont les plus âgés (52 ans en moyenne) et dans la FPE qu'ils sont les plus jeunes (47,8 ans en moyenne). Quel que soit le versant, les emplois d'encadrement supérieur et de direction (ESD) regroupent les agents de la catégorie A+ les plus âgés : ils ont en moyenne 49,4 ans (+0,1 an en 2015) et 55,7 % d'entre eux ont 50 ans ou plus (-0,3 point).

Le nombre d'entrants et le nombre de sortants de la fonction publique au 31 décembre s'équilibrent en 2015

Les effectifs de fin d'année de la fonction publique évoluent au gré des agents qui entrent et sortent de celle-ci chaque année. Ces entrants et sortants n'ayant pas les mêmes caractéristiques, ces mouvements modifient le profil moyen des agents. On définit ici les entrants comme les agents présents dans les décomptes de l'emploi public au 31 décembre 2015 et pas au 31 décembre 2014. Symétriquement, un sortant est une personne comptabilisée parmi les agents publics au 31 décembre 2014, mais pas au 31 décembre 2015. Compte tenu de ces définitions, en 2015, hors bénéficiaires de contrats aidés, 398 600 personnes entrent dans la fonction publique, soit une diminution de 2,0 % par rapport à l'année précédente. Symétriquement, on compte 398 200 sortants, en augmentation de 1,9 % par rapport à 2014. Les taux d'entrée et de sortie valent tous les deux 7,3 % en 2015. La prise en compte des contrats aidés porte le nombre d'entrants et de sortants à respectivement 470 300 et 464 500 et les taux d'entrée et de sortie à respectivement 8,4 % et 8,3 %.

La FPE se caractérise en 2015 par un nombre d'entrants en augmentation et un nombre de sortants en diminution, à l'inverse des évolutions constatées dans les deux autres versants. Le nombre d'entrants dans la FPE s'établit à 171 800 hors mouvements interversants de la fonction publique (**Figure V 1-14**), en progression de 5,6 %, ce qui augmente de 0,4 point le taux d'entrée dans ce versant (7,2 %). Cela représente 9 200 entrants en plus par rapport à 2014, dont 5 400 entrants fonctionnaires (45 800 après 40 400 en 2014). On comptabilise 8 100 entrants supplémentaires dans l'ensemble des ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la

1 L'emploi public

Recherche et notamment 3 600 professeurs des écoles, 1 100 professeurs certifiés ainsi que près de 1 200 apprentis entrants de plus qu'en 2014. Le nombre d'entrants au ministère de la Défense augmente également dans des proportions importantes (+3 800) avec notamment 3 200 militaires entrants de plus qu'en 2014. Cependant dans l'ensemble de la FPE, l'augmentation du nombre de militaires entrants n'est que de 700, car celui-ci baisse de 2 500 au ministère de l'Intérieur, dans la gendarmerie. Le nombre d'agents entrants diminue également dans les ministères sociaux (-1 100).

Le nombre de sortants issus de la FPE s'établit quant à lui à 165 700, en baisse de 2,8 %. Il diminue notamment au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (-4 100) et au ministère de la Défense (-2 300). Alors que le nombre d'entrants dans la FPE était inférieur de 8 000 au nombre de sortants en 2014, il lui est supérieur de 6 000 en 2015. Le nombre de fonctionnaires sortants diminue de 2 600 et celui des autres catégories et statuts de 1 900. À l'inverse, le nombre de contractuels sortants est quasi stable.

Dans la FPT et la FPH, le nombre d'entrants diminue tandis que le nombre de sortants augmente. Dans la FPT, le nombre des entrants décroît de 10,6 % et celui des sortants augmente de 5,6 %, hors bénéficiaires de contrats aidés. Ainsi, alors que le nombre d'entrants était supérieur de 14 700 à celui des sortants en 2014, il lui est inférieur de 9 100 en 2015. Dans la FPH, les évolutions respectives du nombre d'entrants et du nombre de sortants réduisent le surplus d'entrants par rapport au nombre de sortants de 9 100 à 3 500. Enfin, si dans la FPT la diminution du nombre des entrants concerne dans des proportions assez proches l'ensemble des statuts, la diminution du nombre d'entrants dans la FPH est entièrement due à la baisse de 15,0 % du nombre de fonctionnaires entrants (-1 900).

Figure V 1-14 : Nombre d'entrants et de sortants et taux d'entrée et de sortie, par versant et par statut

		Nombre (en milliers)	Évolution par rapport à 2014 (en %)	Taux d'entrée ou de sortie (en %)	Variation du taux d'entrée ou de sortie (en point de %)
Ensemble de la fonction publique	Entrées	398,6	-2,0	7,3	-0,2
	Sorties	398,2	1,9	7,3	0,1
Fonction publique de l'État	Entrées	171,8	5,6	7,2	0,4
	Sorties	165,7	-2,8	7,0	-0,2
Fonction publique territoriale	Entrées	136,1	-10,6	7,2	-0,9
	Sorties	145,2	5,6	7,7	0,4
Fonction publique hospitalière	Entrées	90,7	-1,4	7,8	-0,1
	Sorties	87,2	5,2	7,5	0,3
Fonctionnaires	Entrées	79,0	1,4	2,1	0,0
	Sorties	153,5	1,3	4,0	0,0
Contractuels	Entrées	260,9	-4,6	28,0	-1,3
	Sorties	188,2	3,8	20,2	0,8
Militaires	Entrées	23,0	3,1	7,7	0,4
	Sorties	24,7	-7,2	8,2	-0,5
Autres catégories et statuts	Entrées	35,6	8,2	10,0	0,7
	Sorties	31,8	1,1	8,9	0,1

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Lecture : Au 31 décembre 2015, on compte 398 600 entrants dans la fonction publique soit 2,0 % de moins qu'au 31 décembre 2014. Le taux d'entrée, c'est-à-dire le nombre d'entrants rapporté au nombre moyen d'agents pendant l'année est égal à 7,3 %, en baisse de 0,2 point par rapport à l'année précédente.

Dans l'ensemble de la fonction publique, le nombre de fonctionnaires entrants ou sortants augmente et le nombre de fonctionnaires sortants reste largement supérieur au nombre d'entrants de même statut (153 500 contre 79 000). C'est l'inverse pour les contractuels. D'ailleurs, malgré une diminution de leur nombre de 4,6 % et en particulier de 10,6 % dans la FPT, les entrants contractuels représentent toujours la grande majorité des entrants dans la fonction publique (65,5 % contre 67,2 % en 2014). Le nombre d'entrants contractuels reste largement supérieur à celui des sortants de même statut (260 900 contre 188 200). Cela n'a pas forcément un impact sur la part des contractuels en fin d'année, car une partie des contractuels change de statut, généralement pour devenir fonctionnaire en cours d'année. Ils ne sont dès lors pas comptabilisés parmi les sortants de la fonction publique. Enfin les nombres d'entrants et de sortants militaires se rapprochent (respectivement 23 000 contre 24 700) et le nombre d'entrées de personnels des « autres catégories et statuts » est en forte augmentation (+8,2 %), en raison notamment du plan de relance de l'apprentissage dans la FPE qui se traduit par 2 100 apprentis supplémentaires.

Hors bénéficiaires de contrats aidés, la moyenne d'âge des sortants a diminué de deux mois par rapport à 2014, tandis que celle des entrants a augmenté d'autant. À la différence de celui des sortants, l'âge moyen des entrants évolue peu entre 2011 et 2015, se situant autour de 33 ans. Entre 2011 et 2015, l'âge moyen des sortants a lui augmenté de huit mois, notamment en lien avec le relèvement de l'âge de départ à la retraite, et s'établit à 42 ans en 2015. Cependant, les agents sortants âgés de moins de 30 ans représentent tout de même 30 % des agents ayant quitté la fonction publique en 2015 et leur nombre a augmenté de 3,4 % par rapport à 2014. Parmi eux, 37 % sont des contractuels de moins de 25 ans. L'âge moyen est identique pour les hommes et les femmes que ce soit pour les contractuels (35 ans) ou les agents relevant des « autres catégories et statuts » sortants (42 ans). À l'inverse, l'âge moyen des hommes fonctionnaires et militaires sortants (respectivement 54 ans et 35 ans) est nettement supérieur à celui de leurs homologues féminins (respectivement 51 ans et 31 ans). Plus d'un tiers des fonctionnaires sortants se situe dans la tranche d'âge 59-62 ans, leur sortie correspondant généralement à des départs à la retraite. À l'inverse, 5 % seulement des contractuels et 15 % des agents des « autres catégories et statuts » sortants appartiennent à cette tranche d'âge.

Les agents âgés de moins de 30 ans représentent un peu plus de la moitié de l'ensemble des entrants de la fonction publique. Leur nombre a diminué de 2,7 % par rapport à 2014. Cette baisse est liée principalement aux 10 000 contractuels en moins par rapport à l'année précédente dans l'ensemble de la fonction publique. Parmi les entrants, la moyenne d'âge reste plus élevée chez les fonctionnaires qui occupent plus fréquemment des postes de catégorie A (35,7 % des fonctionnaires contre 22,7 % des contractuels) lesquels requièrent un diplôme d'un niveau supérieur à celui des postes de catégories hiérarchiques inférieures. Cependant, la proportion de personnes de 25 ans ou moins est en hausse de 0,9 point à 23,7 % parmi les fonctionnaires entrants, alors qu'elle diminue en un an de 1,3 point à 34,2 % chez les contractuels.

L'âge moyen des entrants militaires augmente de quatre mois, passant de 24 ans à 24,3 ans (+2 mois pour les hommes et +1,1 an pour les femmes). L'Armée a une politique de recrutement orientée vers les plus jeunes. Ainsi, un tiers des militaires entrants a moins de 20 ans (comme en 2014), et 86 % ont moins de 30 ans (en baisse de 1,8 point par rapport à 2014). Enfin, près de la moitié (47 %) des militaires et des contractuels sortent de la fonction publique avant l'âge de 30 ans.

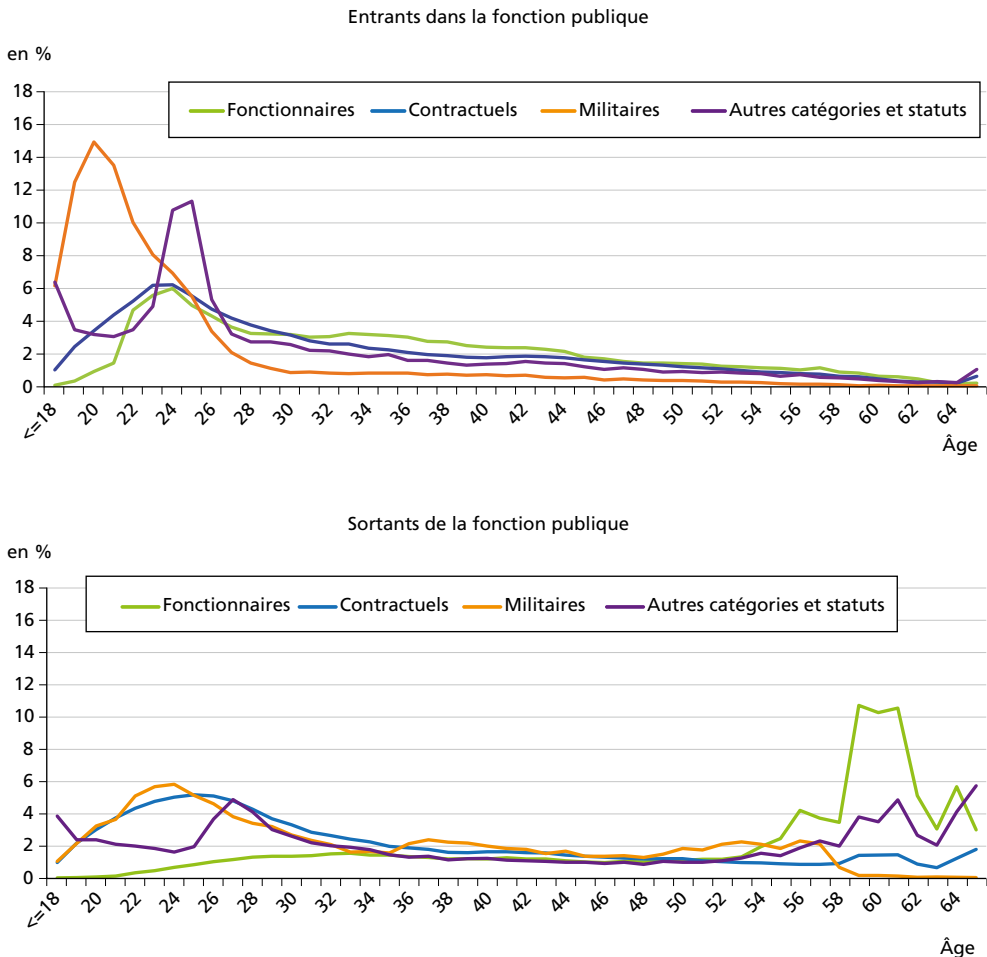
Le seul recensement des entrants et sortants en fin d'année ne permet pas d'appréhender l'ensemble des mouvements de personnes au sein de la fonction publique. On qualifie ainsi d'« entrants-sortants » les personnes non comptabilisées dans les effectifs de fin d'année en 2014 et en 2015, mais qui occupent un ou plusieurs postes en 2015.

En 2015 le nombre d'agents qui entrent et sortent de la fonction publique au cours de l'année civile se réduit. On en dénombre 233 300, soit 15 120 de moins qu'au cours de l'année 2014

1 L'emploi public

(Figure V 1-16). Cette baisse est imputable à la diminution du nombre de contractuels entrants-sortants dans l'ensemble de la fonction publique qui représentent à eux seuls 93 % des entrants-sortants. Le reste des entrants-sortants est composé d'agents des « autres catégories et statuts » (4,1 %), de fonctionnaires (2,8 %) ou de militaires (0,4 %). Le nombre des entrant-sortants diminue dans chacun des trois versants : -8 300 dans la FPT, -4 900 dans la FPE et -1 900 dans la FPH.

Figure V 1-15 : Profil par âge des entrants et des sortants de la fonction publique en 2015



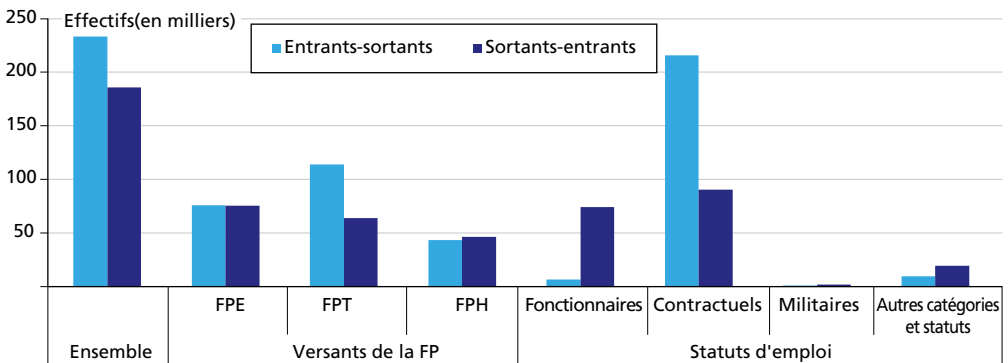
Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Postes principaux (définition) au 31 décembre, hors bénéficiaires de contrats aidés, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte.

Lecture : En 2015, 6,20 % des entrants contractuels intègrent la fonction publique à 24 ans

La FPT concentre à elle seule près de la moitié du nombre d'agents entrants-sortants de l'ensemble de la fonction publique : 83,2 % d'entre eux y sont employés dans le secteur communal où ils occupent principalement des postes d'adjoints techniques, administratifs ou d'animation. Dans la FPE, on compte 76 000 entrants-sortants qui sont en majorité (71,9 %) employés aux ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la majorité en tant que contractuels « vacataires ». Enfin dans la FPH, c'est dans les hôpitaux que l'on trouve la majorité des entrants-sortants (77 %), suivis des EHPA (19 %, pour seulement 8,4 % des emplois dans ce versant). La durée moyenne d'activité des salariés entrants et sortants en cours d'année est de 3,3 mois comme en 2014. Cette durée est de 102 jours dans la FPE, 98 jours dans la FPT et 93 jours dans la FPH. L'écart est plus important en fonction du statut : 3,1 mois pour les contractuels contre 6,3 mois pour les bénéficiaires de contrats aidés⁶.

Figure V 1-16 : Effectifs qui à la fois entrent et sortent de la fonction publique en 2015 (entrants-sortants) et effectifs qui interrompent leur activité en 2015 (sortants-entrants)



Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Postes principaux (définition) au 31 décembre, hors bénéficiaires de contrats aidés, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte.

Enfin, parmi les personnes présentes en décembre 2014 et en décembre 2015, toutes n'ont pas été en emploi tout au long de l'année. En 2015, on dénombre 185 800 agents qui ont connu une interruption d'activité. Le nombre de sortants-entrants est en baisse de 10 300 agents en 2015 (-5,2 %). Le nombre de ces agents diminue cette année dans chacun des trois versants de la fonction publique. Dans la FPE, qui réunit 40,7 % des sortants-entrants, la baisse est de 3 700. Dans la FPT (34,3 % des sortants-entrants), la baisse est de 4 700. Enfin elle est de 1 800 dans la FPH. En 2015, tous versants confondus, 9,6 % des agents contractuels et 5,4 % des « autres catégories et statuts » ont connu une interruption d'emploi, soit des évolutions respectives de -0,7 point et de + 0,2 point. Ces interruptions ne concernent que 1,9 % des fonctionnaires (part en recul de 0,2 point en 2015) et un peu plus de 0,5 % des militaires. Elles peuvent être liées à une période d'inactivité au sein de la fonction publique entre deux contrats à durée déterminée, une période de disponibilité pour un fonctionnaire, à un congé parental, etc. La durée moyenne d'interruption est d'un peu moins de trois mois comme en 2014. Elle varie de deux mois et demi dans la FPE à 3,6 mois dans la FPH.

⁶ Ces durées moyennes sont calculées sur la seule population des agents qui entrent et sortent au cours de l'année civile et ne correspondent pas forcément aux durées moyennes d'activité de la population des agents qui entrent et sortent dans la fonction publique sur un an à n'importe quelle date. En effet, pour des raisons de saisonnalité, les agents qui entrent dans la fonction publique en 2014 et sortent en 2015, moins d'un an après, peuvent avoir des durées d'activité différentes de celles de la population étudiée.

Définitions

Les **entrants** dans la fonction publique une année donnée **n** sont les agents en poste au 31 décembre dans l'un des trois versants, mais absents au 31 décembre **n-1**. Symétriquement, les **sortants** sont les personnes occupant un poste au 31 décembre **n-1** dans la fonction publique mais pas au 31 décembre **n**.

Le **taux d'entrée** (resp. de sortie) pour une catégorie donnée (statut, versant, etc.) est le rapport entre le nombre d'entrants dans cette catégorie (resp. de sortants) et le nombre moyen d'agents de cette catégorie sur la période (ici moyenne des effectifs au 31/12/14 et 31/12/15).

Un emploi à **temps non complet** ou incomplet est un emploi permanent pour lequel le temps de travail offert est inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle.

Bibliographie

- « Temps partiel subi et choisi dans la fonction publique et le secteur privé », E. Baradji, E. Davie, J. Duval, *Point Stat* n° 21, DGAFP, mai 2016. http://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/statistiques/point_stat/temps-partiel-2016.pdf
- Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, Faits et chiffres, édition 2004, DGAFP. <http://www.fonction-publique.gouv.fr/fonction-publique/fonction-publique-france-18>
- Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, Faits et chiffres, édition 2005-2006, DGAFP. <http://www.fonction-publique.gouv.fr/fonction-publique/fonction-publique-france-17>
- « 1 266 EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2017 », A. Mainguené et L. Sebbane, *Bull. inf. stat.* DGCL n° 113, janvier 2017. http://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/statistiques/bis_113.pdf
- « Stabilisation des effectifs dans la fonction publique territoriale en 2015 », *Bull. inf. stat.* DGCL n° 112, décembre 2016. http://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/statistiques/brochures/bis_112.pdf
- « Les nouveaux apprentis dans la fonction publique en 2015 », *Stats rapides* n°21, DGAFP, juin 2016.
- « Les nouveaux apprentis dans la fonction publique en 2016 », *Stats rapides* n°30, DGAFP, juin 2017.